



COMMUNICATION

Grippe aviaire : un cas suspect sur une oie sauvage

Un cas d'influenza aviaire a été détecté sur une oie sauvage à Pornichet. Un arrêté préfectoral en date du 5 décembre demande aux communes de La Baule-Escoublac, Pornichet et Saint-Nazaire de réaliser un recensement des propriétaires d'oiseaux domestiques de "basse cour" (poules, oies...).

Publié le 07 décembre 2020

Si vous trouvez un cadavre de volatile, prudence !

Il est en suite demandé aux propriétaires (particuliers) de basse-cours du secteur concerné de se déclarer par voie électronique (en utilisant [ce formulaire](#)

https://www.labaule.fr/fileadmin/La_Baule/Home_page/actualites_2020/cerfa_15472_detenteur_basse_cour_.pdf) à accueil@mairie-labaule.fr

Enfin chaque citoyen est appelé à la vigilance en cas de découverte d'un cadavre d'oiseau sauvage dont la mort semble suspecte ou est inconnue.

Il convient de signaler tout cas suspect à l'[Office Français de la Biodiversité](https://ofb.gouv.fr/) (<https://ofb.gouv.fr/>).

- › Soit par courriel à l'adresse suivante: sd44@ofb.gouv.fr
- › Soit directement par téléphone au 02 51 25 07 87.

Le virus n'est pas transmissible à l'homme

Il est rappelé qu'il ne faut en aucun cas toucher au cadavre de l'animal pour éviter tout risque de diffusion de virus à d'autres animaux en cas de contamination.

Enfin on rappelle qu'à ce jour il n'y a aucun risque connu de transmission à l'homme du virus de la grippe aviaire.



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

